

COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSERRIN, D. LEBLANC, V. MIGUEL, M. MONGET, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), C. LAMBERT (pouvoir à D. CLAVEL), N. LAVIER

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2017

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget 2017

L'état d'avancement du budget primitif annuel présenté par Maurice BAILLON montre le respect total au 4 septembre des enveloppes financières prévues. Bernard LACOMBRE précise que les trois grands programmes d'investissement en cours (ZA, MSP et giratoire) n'ont pour l'instant pas nécessité de recourir aux lignes budgétaires mises en place.

Le conseil entérine le transfert de 402 € entre deux rubriques du CCAS pour prendre en compte une aide de même montant qui a permis à trois enfants de pouvoir participer à l'accueil de loisirs du mois de juillet. Le conseil accepte le montant de 1 134,67 € à verser par Orange à la commune au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour 2017. Cette somme est ensuite reversée intégralement au SYDESL.

Grand Chalon

Le conseil autorise le maire à signer une convention fixant la compensation à recevoir par la commune pour la mise à destination de personnel chargé de certaines opérations courantes d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

La CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) se réunira les 11 et 25 septembre pour fixer les montants à verser ou à recevoir par chaque commune.

La communauté d'agglomération organise le mercredi 20 septembre à 10 h 00 en mairie de Saint-Loup-Géanges une réunion d'information sur ses interventions dans le domaine de l'habitat, susceptibles en particulier d'ouvrir des droits à subventions.

URBANISME ET TRAVAUX

Zone d'activités des Plantes

Les derniers travaux de la première tranche sont en cours d'achèvement : contrôle des canalisations, remodelage et renforcement des fonds des bassins écrêteurs, déplacement du panneau d'information. Bernard LACOMBRE précise que les engagements de dépenses en cours sont couverts par la vente des terrains de la première tranche (supermarché, usine et pharmacie).

M. BOUCAUD, directeur d'Intermarché, a invité les conseillers et présidents d'associations à participer avec leurs conjoints à l'inauguration du magasin le lundi 18 septembre à 19 h 30. L'ouverture au public suivra dès le mercredi matin 20 septembre. Il est possible que le poste de carburant, qui fonctionnera uniquement par carte tout comme le dépôt de gaz domestique, fasse l'objet d'une ouverture anticipée.

Maison de santé

L'opération a pris une semaine de retard à l'occasion des congés estivaux. L'élévation des murs, bien avancée, permettra la pose de la charpente à mi-septembre. Le déblocage des aides de la région et de l'agence régionale de santé dispense actuellement la commune de recourir à la ligne de crédit affectée.

Giratoire

La pose des bordures est en cours, sur un corps de chaussée renforcé pour respecter une surélévation de 0,90 m permettant de reconstruire la D 970 avec une pente longitudinale de 2 % au nord et au sud. L'avancement respecte le planning, qui fixe une terminaison des travaux au 30 septembre.

Travaux

Salle Alain Carillon, les dernières menuiseries extérieures seront remplacées le 6 septembre par l'entreprise THUBET. Il restera à changer les lanterneaux de sécurité en toiture.

Urbanisme

Le projet d'aménagement urbain de 16 maisons à l'angle de la rue Chaude et de la rue aux Loups a été présenté en mairie le 26 juillet par le promoteur Pierres et Territoires, assisté de l'agence d'urbanisme 2AGE, géomètres experts associés à Chalon-sur-Saône. Une nouvelle réunion se tiendra le 14 septembre à 10h30 en mairie.

Signalétique

Le maire propose au conseil, qui accepte, de scinder l'investissement des nouvelles plaques de signalisation urbaine entre 2017 pour les plaques de rues (environ 5 500 € H.T.) et 2018 pour les 900 numéros des habitations (environ 4 800 € H.T.).

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, VIE ASSOCIATIVE

Bulletin d'information

Le dernier numéro a été récemment distribué dans tous les foyers et envoyé aux communes environnantes, notamment celles du Grand Chalon.

Anniversaire du CSLG

Les discours officiels auront lieu le dimanche 10 septembre à 10h00 dans la salle Alain Carillon. Un important et intéressant travail de collecte de données relatives à l'histoire du club a été effectué ; il sera mis à disposition du public sous un chapiteau.

Internet haut débit

La commune est invitée à participer à une réunion jeudi 28 septembre à 15h00 dans les locaux de la DRI à Buxy, au cours de laquelle Bernard LACOMBRE espère voir enfin fixé le calendrier de l'installation de la fibre optique dans la commune.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Forêt communale

Le conseil autorise le maire à signer avec l'ONF la convention de la campagne 2017-2018 comprenant une coupe irrégulière dans les parcelles 20 et 21 des Trembleaux ainsi que 30a des Queurles. Les grumes seront vendues par les soins de l'ONF et les têtes seront cédées aux habitants au prix habituel de 7 € par stère fabriqué. Lionel POMMIER rappelle à ce sujet qu'il s'agit d'un prix tous bois confondus et non négociable, identique à celui qui est pratiqué dans la forêt domaniale voisine. Le maximum annuel par titulaire est fixé à 30 stères.

La vente des 68 m³ de grumes de la campagne précédente se fera le 13 septembre à 9h30 à Beaune.

Hydraulique rurale

Les zones de ruissellement à étudier dans la commune ont été présentées sur place le 27 juillet au Grand Chalon et à son assistant technique spécialisé.

Déchets ménagers

Le brûlage de végétaux est désormais interdit par le préfet dans tout le territoire communal, du fait de la présence d'une benne à déchets près de la salle Alain Carillon et d'une déchetterie à Allerey-sur-Saône. Le maire demande aux délégués de signaler au SIRTOM de Chagny qu'il conviendrait d'équiper toutes ses bennes à végétaux d'affichettes fixant les conditions et restrictions d'usage et de faire en sorte que ces bennes soient vidées le vendredi, à la veille du week-end.